**Modèle de courrier de modification d’un élément substantiel du contrat de projet**

Lettre recommandée avec accusé de réception (ou remise en main propre contre signature)

Madame/Monsieur……………………

Le……………..à…………

Madame/Monsieur,

Vous avez été engagé(e) OU votre contrat à fait l’objet d’un précédent renouvellement, à compter du ……………………., et pour une durée de ………………………., pour mener à bien le projet / l’opération ……………………………*(intitulé).*

Conformément aux dispositions de 39-4 du décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale, l’autorité peut proposer au cocontractant la modification d’un élément substantiel du contrat de travail, tel que notamment la quotité de temps de travail de l'agent, ou un changement de son lieu de travail.. Elle peut proposer dans les mêmes conditions une modification des fonctions de l'agent, sous réserve que celle-ci soit compatible avec la qualification professionnelle de l'agent.

Par la présente, je vous informe de mon intention de modifier……………………………………………*(****à compléter)***de votre contrat de travail.

Je vous informe que vous disposez d’un délai d’un mois à compter de la réception de cette lettre pour faire connaître votre acceptation. En l’absence de réponse dans ce délai, vous êtes réputé refuser la modification proposée et vous êtes susceptible de faire l’objet d’une procédure de licenciement pour refus d’une modification substantielle de votre contrat.

Je vous prie d'agréer, Madame/Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Date

Nom, prénom et qualité du signataire

*N.B : Conformément aux dispositions de l’article 39-4 du décret n°88-145 du 1 février 1988, en cas de transformation du besoin ou de l'emploi qui a justifié le recrutement de l'agent contractuel sur un contrat de projet, l'autorité peut proposer la modification d'un élément substantiel du contrat de travail tel que notamment la quotité de temps de travail de l'agent, ou un changement de son lieu de travail. Elle peut proposer dans les mêmes conditions une modification des fonctions de l'agent, sous réserve que celle-ci soit compatible avec la qualification professionnelle de l'agent.*